

## AVIS AU PUBLIC

### Projet de lotissement

Il est porté à la connaissance du public que le conseil communal de la Commune de Mondercange dans sa séance du 24 avril 2026 a approuvé, sous la condition d'une clause suspensive, le projet de lotissement concernant la parcelle de terrain sise à 47, rue des Bois à Mondercange, inscrite au cadastre de la commune de Mondercange, section A d'Eisings sous le numéro cadastral 329/2302, d'une contenance d'environ 23a 43ca.

Ce règlement communal est déposé à la maison communale au service «aménagement communal» conformément à l'article 82 de la loi communale modifiée du 13 décembre 1988.

Mondercange, le 30 avril 2026

pour le collège des bourgmestre et échevins,  
le secrétaire communal,

le bourgmestre,



Guy ROSEN



Jeannot FÜRPASS